

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} juillet 2013**

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du SDAN Limousin

L'an deux mille treize, le premier juillet à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, au Conseil Régional à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghislaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Bernard JAUVION (et son suppléant)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En mars 2013, une consultation publique pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancée conformément à la délibération n°298 du 04 octobre 2012 donnant autorisation au Président pour

- lancer la consultation pour un marché de service (AMO), dans le cadre d'une procédure formalisée et d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum,
- notifier, engager, exécuter, régler ce marché de service
- signer tous les documents s'y rapportant.

Deux dossiers de candidatures et d'offres ont été réceptionnées (Strategic Scout et PMP)

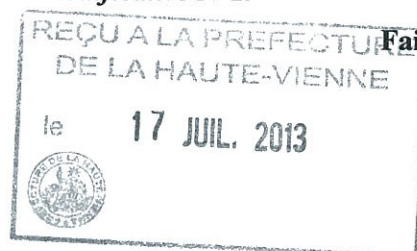
La C.A.O. s'est réunie le 27 mai 2013.

Après analyse et eu égard aux critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation, la commission a décidé de retenir la société PMP pour assurer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du SDAN.

Le premier marché subséquent, dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire, s'élève à 290 600 € HT (soit 347 557.60 € TTC).

Le financement proposé pour ce premier marché subséquent est totalement pris en charge par la Région Limousin dans l'attente des réponses aux autres demandes de subventions en cours.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte du choix du prestataire retenu (PMP) pour assurer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du SDAN et décident d'inscrire la dépense liée au premier marché subséquent, passé avec ce prestataire, à la décision modificative N°1.



Fait à Limoges, le 1^{er} juillet 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE